

Projet Leclerc refusé par la CDAC

Le Bien Public

08 octobre 2009

Trois dossiers, hier, étaient soumis au vote de la Commission départementale d'aménagement commercial. Résultat attendu en particulier pour le projet Leclerc, à Auxonne, soutenu par le conseil municipal.

Le dossier présenté par la SARL Bouxdis prévoit la création d'un ensemble commercial d'une surface totale de vente de 9 100 m², composé d'un hypermarché E.-Leclerc d'une surface de vente de 3 500 m², d'une galerie marchande de six à douze boutiques d'une surface totale de vente de 600 m² et d'un magasin de bricolage-jardinage Brico E.-Leclerc d'une surface de vente de 5 000 m², au lieu-dit Le Bief Pérou.

L'abstention a pesé

Quatre votes favorables, deux défavorables et quatre abstentions : le résultat équivaut à un refus, faute de majorité absolue des

membres présents. « Je m'attendais à une opposition marquée, pas à une telle abstention », commente Raoul Langlois, maire, partisan déclaré de cette implantation, « facteur de développement pour la ville ».

« On ira devant la commission nationale », assure le groupe Leclerc.

Autorisation est par ailleurs donnée au groupe Jean Delatour de créer un magasin d'articles de bijouterie et horlogerie, à la ZAC des Charrières de Quetigny (unanimité).

Le dossier BJ Aménagement à Varois-et-Chaignot est, lui, refusé (4 oui, 3 non, 1 abstention).

ELISABETH HUARD

INFO La séance était placée sous la présidence de Martine Juston, secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or, qui ne prenait pas part au vote.